

Assemblée communale du 9 juin 2022

En présence de 12 personnes, M. Luc Déglise, Syndic, ouvre cette assemblée communale ordinaire, en saluant tous les participants et en les remerciant d'avoir répondu favorablement à l'invitation du Conseil communal.

Se sont excusés : Mmes Maria Progin, Bernadette Gendre, Regula Barrett, Marguerite Dupraz, Marine Gaillard ainsi que M. Frédéric Gendre.

L'Assemblée a été convoquée par avis dans la Feuille Officielle n°21 du 27 mai 2022 et par tout-ménage. Selon l'art. 18 de la LCo, l'Assemblée vote à main levée, à moins qu'une demande de vote à bulletin secret soit admise par 1/5 des citoyens présents.

Le tractanda suivant est proposé aux citoyens :

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 16 décembre 2021
2. Rapport d'activités du Conseil communal
3. Comptes 2021 :
 - 3.1 Comptes de fonctionnement
 - 3.2 Comptes des investissements
 - 3.3 Rapports de la commission financière et de l'organe de révision
 - 3.4 Approbation des comptes de fonctionnement et des investissements
4. Divers

Aucune remarque n'est émise au sujet du tractanda.

Sont nommés scrutateurs : Mme Florence Hayoz et M. Christophe Kilchoer

Le Syndic communique les mutations du contrôle des habitants, enregistrées depuis la dernière assemblée communale.

Au 9 juin 2022, la population de la commune se compose de 72 habitants dont 44 électeurs et électrices et 18 personnes de nationalité étrangère. 11 enfants et jeunes ont moins de 18 ans.

Départs depuis la dernière assemblée :

- Départ de M. Pedro Marcelo Da Silva Rocha (et de sa famille) le 28 février 2022 pour Marly

- Départ de Catherine Dévaud au 31 décembre 2021 pour Bassins

Arrivées depuis la dernière assemblée :

Aucune

Décès :

Aucun

Naissances :

- Naissance de Nelly Gendre le 19 janvier 2022, fille de Marc et Nathalie Gendre

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 16 décembre 2021

Comme mentionné dans la convocation à l'assemblée communale, le procès-verbal de l'assemblée du 16 décembre 2021 n'est pas lu. Il était à disposition des citoyens sur le site internet de la commune ou au bureau communal.

Le procès-verbal de l'assemblée communale du 16 décembre 2021 est accepté à l'unanimité, avec remerciements à son auteure.

2. Rapport d'activités du Conseil communal

Le Syndic informe les citoyens du rapport d'activités du Conseil communal.

Le Conseil communal s'est réuni à 12 reprises depuis la dernière assemblée du mois de décembre 2021.

Il a traité principalement les sujets suivants :

Révision du PAL

Le dossier a été transmis au SeCA au début du mois de février pour approbation finale. Nous sommes sans nouvelles à ce jour.

Association régionale de la Sarine (ARS)

Toutes les communes de la Sarine ont accepté les statuts. La séance constitutive aura lieu le 30 juin prochain.

Plan Directeur de la Sarine

La consultation publique est terminée depuis mi-mars. Le dossier est en examen préalable auprès du SeCA. Les retours de la consultation publique sont dans l'ensemble assez positifs.

Agglo

Le Syndic explique les différents principes de l'agglo fédérale et l'agglo cantonale.

Fédérale

Notre commune fait partie du périmètre fédéral d'agglomération. Ceci a comme conséquence que notre commune est éligible au financement de mesures sur son territoire dans le cadre du projet d'agglomération.

Cantonale

La loi sur l'agglo (nLAgg) a été modifiée en 2020 et est entrée en vigueur le 01.01.2021.

Principal conséquence : la future agglomération cantonale doit se constituer sous la forme d'une association de communes.

L'agglo actuelle va donc disparaître dans sa forme existante.

A cet effet, les communes de l'agglo ont eu le 18 mai dernier une soirée d'information sur ces 2 sujets (agglo fédérale et agglo cantonale) afin de pouvoir expliquer au mieux cette problématique et les conséquences pour les communes.

1^{ère} étape : le Conseil d'Etat doit constituer un périmètre provisoire qui sera mis en consultation.

2^{ème} étape : les communes comprises dans ce périmètre doivent entamer des discussions dans le but de constituer une association de communes qui sera chargée d'élaborer et mettre en œuvre le projet d'agglo.

3 thématiques sont obligatoires : transports / urbanisation/ environnement.

Le Conseil communal devait décider de l'adhésion de notre commune ou non au périmètre cantonal provisoire.

En cas d'adhésion :

- Notre commune fait partie intégrante du périmètre cantonal provisoire.
- Nous participons pleinement aux discussions concernant l'élaboration des statuts de la nouvelle association de communes (nombre de délégués, clé de répartition, etc.).
- L'Assemblée communale aura toujours la possibilité de renoncer à en faire pleinement partie, puisque les statuts seront soumis aux législatifs pour approbation.

En cas de non-adhésion :

- Nous sommes considérés comme commune observatrice puisque nous sommes dans le périmètre fédéral.
- Nous ne participons pas à l'élaboration des statuts.
- Nous pourrions être contraints à l'intégrer.

Le périmètre définitif sera défini par le Conseil d'Etat et ce sont les communes-là qui mèneront les discussions visant à constituer l'association de communes.

Le Conseil communal de Villarsel-sur-Marly a répondu favorablement à l'adhésion de notre commune au périmètre cantonal provisoire, ceci sur la base des renseignements reçus et des diverses séances d'informations.

Réseau Santé Sarine - Section secours

Une nouvelle base légale LDIS (Loi défense incendie et les secours) a vu le jour.

Les principes généraux sont les suivants :

- Fournir l'aide adéquate le plus rapidement possible
- Les ressources sont mises à disposition en fonction des risques, indépendamment de leurs frontières politiques ou administratives
- Système de milice maintenu
- 5 bataillons pour tout le canton (Broye-Lac, Singine, Sarine, Sud, Fribourg)
- Association de communes à créer pour remplir cette mission.

Nous verserons une participation identique à celle que l'on verse maintenant.

Pour le district de la Sarine, l'intégration d'une section secours dans le RSS a pour suite :

- Pas besoin de créer une nouvelle association de communes
- La modification des statuts est indispensable
- L'unanimité des communes est exigée puisque le but du RSS est modifié et complété.
- Un COPil est mis en place pour la modification des statuts, l'élaboration des différents règlements, etc.
- Les statuts ont été préavisés le 18 mai et adoptés avec quelques amendements par les délégués du RSS le 1er juin.

La commune de Villarsel-sur-Marly est intégrée dans la section de Fribourg – corps de pompiers de Marly – avec 1 caserne à Marly (construction d'une nouvelle caserne prévue à terme).

La participation financière actuelle versée à la commune de Marly sera remplacée par une contribution au RSS – sections secours. Le montant sera dans les mêmes proportions.

Opérationnel : déjà en fonction

Financement dès 2023 : le budget total de la section secours se monte à environ 5,3 millions de francs.

Nouveaux statuts du RSS seront présentés à l'Assemblée communale de décembre et soumis au vote pour approbation.

Home en Haute-Sarine

Le groupe de travail ad hoc a siégé à de nombreuses reprises et a établi un rapport final basé sur :

- La détermination des besoins de la région en corrélation avec le plan de couverture des besoins du district.
- Une infrastructure stationnaire de 100 lits pour un long séjour
- Des appartements adaptés ou protégés.
- L'analyse de terrains susceptibles d'accueillir un home. 7 lieux au choix au départ, 2 ont été retenus.

Le Mouret (secteur village Fricopy)

Cet emplacement a été abandonné car pas il n'y a pas eu d'entente sur le prix de vente.

Ependes (pré au centre du village)

Ce terrain appartient à la commune.

La procédure d'approbation du PAL est pendante au Tribunal cantonal.

La surface de 14'300 m² permet de construire 1 EMS de 100 lits et 30 appartements protégés.

Donc à ce stade, l'emplacement à Ependes reste le seul choix du groupe de travail. Le Conseil communal a donné son accord.

Structure juridique :

La Fondation existante « Les Peupliers » s'est déclarée favorable pour porter ce projet. Des procédures sont été mises en place permettant de pouvoir disposer de ce home vers 2027.

Le Conseil communal a donné son accord.

Suite :

Les communes ont jusqu'au 10 juin 2022 pour prendre position.

Le RSS a jusqu'au 30 juin pour émettre un préavis.

Le délai pour l'accord préalable du comité du RSS est fixé au 6 juillet.

Concept Séniors Plus

Sur la base du questionnaire envoyé aux personnes concernées, le concept a été réalisé et transmis à la Direction de la santé et des affaires sociales (DSAS).

Règlement communal pour l'accueil extrascolaire (AES)

Le règlement a été approuvé par la DSAS ce printemps.

Il correspond en tous points à celui de la commune de Marly

Abribus

Ce sujet figurait au tractanda de toutes nos séances de Conseil communal de ce printemps.

Le Syndic cède la parole à M. Dominique Gendre.

M. Dominique Gendre informe que suite à la demande de l'Assemblée communale concernant l'étude de la création d'un abribus à Villarsel-sur-Marly, le Conseil a écrit

un courrier à M. René Zimmermann, propriétaire du terrain concerné par la création de cet abri.

M. Dominique Gendre lit le contenu du courrier que nous avons adressé à M. Zimmermann.

M. Zimmermann a répondu à notre courrier le 29.11.2021.

M. Zimmermann n'est pas opposé à l'installation d'un abribus, à condition que ce dernier soit placé en bout de parcelle afin d'éviter un rétrécissement. Avant de se déterminer, il souhaitait des informations supplémentaires quant à l'emplacement exact et l'entretien du pourtour de l'abri.

A cette suite, une rencontre a eu lieu sur place en janvier 2022 avec le propriétaire. Il a confirmé que l'emplacement dans la partie basse de l'arrêt de bus serait préférable (M. Dominique Gendre présente le plan au beamer). M. Zimmermann a rendu attentif que s'il y avait des vitres à l'abribus, celles-ci pourraient être brisées lorsqu'il fauchait sa parcelle à cause des éclats de cailloux projetés par la faucheuse rotative. Il a rappelé qu'il ne faucherait en aucun cas lui-même autour de l'abribus avec la débroussailleuse ; ceci devant être exécuté par la commune.

Le conseil a ensuite posé la question aux TPF pour savoir s'il existait des normes concernant l'emplacement et la réalisation des abribus. Les TPF ont répondu le 01.03.2022 en nous informant que les abribus sont uniquement de la compétence des communes et pas du tout du ressort des TPF.

Le conseil s'est ensuite demandé quel serait le coût d'une telle réalisation. Un contact a été pris avec l'entreprise Vial SA au Mouret qui a réalisé les abribus récents sur la commune de Ferpicloz.

Le 01.04.2022, une vision locale a eu lieu avec M. Grégoire Vial.

Suite à celle-ci une estimation des coûts nous est parvenue. Celle-ci comprend : des travaux préparatoires, des travaux de maçonnerie et une structure en bois pour un montant total de CHF 40'482.05 TTC. Cette estimation est fondée sur la réalisation de l'abribus de Ferpicloz (M. Dominique Gendre présente la photo au beamer). Cette estimation des coûts ne comprend pas les frais de mise à l'enquête et l'obtention du permis construire que nous estimons à CHF 3'500.-.

Le Conseil communal a aussi abordé le canton quant à la conformité de nos deux arrêts de bus et d'éventuelles subventions. Le 05.05.2022 le canton a répondu que les arrêts de bus de Villarsel-sur-Marly ne nécessitent pas une mise en conformité. Les cheminements, les trottoirs, l'abri passager, l'éclairage et les éventuelles plantations sont à la charge de la commune. Il n'y a pas de subventions pour ces réalisations.

Après étude du dossier et réflexion, le Conseil communal propose donc d'abandonner le projet d'abribus pour les raisons suivantes :

- Coûts beaucoup trop élevés par rapport au gain escompté.

- La réalisation d'un abribus n'améliorerait pas la sécurité des usagers.
- Aucune subvention
- Entretien futur de l'ouvrage à charge de la commune
- Les usagers, s'il pleut, doivent de toute façon s'équiper en conséquence pour rejoindre l'arrêt de bus.
- La sécurité des personnes attendant le bus a été grandement améliorée grâce à la limitation de ce tronçon de la route de la Crausa à 60 km/h et à l'îlot du passage piéton.

Afin d'améliorer encore la sécurité des usagers des transports publics, le Conseil suggère d'étudier la possibilité d'aménager le cheminement vers l'arrêt de bus (M. Dominique Gendre présente le plan de situation au beamer).

M. Pascal Droux est d'avis que de prendre 1m20 de terrain pour réaliser un chemin piétonnier serait une bonne option pour améliorer la sécurité. Il demande si le Conseil a déjà une idée du prix.

M. Dominique Gendre informe que pour le moment, le Conseil n'est pas allé plus loin. Si l'Assemblée est d'accord ce soir d'étudier uniquement l'aménagement de ce chemin piétonnier, le Conseil communal se penchera dessus.

Mme Florence Hayoz souhaite savoir si nous avons demandé d'autres offres pour l'abribus, ou si nous ne sommes en possession que de celle de la menuiserie Vial. M. Dominique Gendre répond que nous n'avons que l'offre de la menuiserie Vial. Certains prix sont fixes d'une entreprise à l'autre. Et il fallait rajouter le coût de la maçonnerie, etc. Le Conseil communal n'y a avait pas pensé et a également été surpris du montant de l'offre.

Mme Florence Hayoz demande si le Conseil a pensé à organiser un sondage auprès des habitants de la commune, leur demandant ce qu'ils pensent de la construction d'un abribus ou de l'aménagement d'un passage piétonnier ?

Afin de limiter les coûts et éviter que des vitres en verre soient brisées, Mme Florence Hayoz propose que l'on mette des vitres en plexiglas à la place.

M. Luc Déglise insiste sur le fait que l'argument principal d'abandonner cet abri, c'est qu'aucune plus-value sécuritaire n'est apportée, au contraire. Quant au cheminement piétonnier, il s'agit d'un autre sujet, que le Conseil peut proposer d'étudier d'ici l'assemblée de décembre.

Mme Florence Hayoz et M. Pascal Droux font remarquer que les personnes qui attendent le bus se font rincer lorsqu'il pleut, faute d'abri.

M. Luc Déglise répond qu'il suffit de ne pas arriver à l'arrêt 30 minutes avant le bus.

Du point de vue de la sécurité, M. Roch Dupraz déplore que même avec ce cheminement, la sécurité ne sera jamais garantie. Il voudrait savoir s'il s'agit d'une décision définitive du Conseil.

M. Luc Déglise informe qu'il faut que ce point soit repris dans les divers et qu'un vote soit demandé.

M. Luc Déglise demande s'il y a d'autres questions au sujet du rapport d'activité du Conseil communal.

L'Assemblée communale remercie le Conseil communal pour sa participation aux différentes séances et assemblées et lui adresse ses remerciements pour tout le travail fourni.

3. Comptes 2021 – présentation et approbation

M. le Syndic précise que les comptes sont encore basés selon l'ancien plan comptable MCH1.

Il rappelle que dès l'année prochaine, ils seront basés selon le MCH2 comme la Loi cantonale nous y oblige. Le budget 2022 a d'ailleurs été présenté selon cette norme à l'Assemblée en décembre dernier.

M. Luc Déglise fournit quelques explications concernant les comptes.

3.1 Comptes de fonctionnement

0 – Administration

- Entretien des machines et mobilier de bureau - maintenance informatique : coût plus bas que prévu.
- Cotisations aux assurances sociales, AVS, APG, AC, AI : plusieurs conseillers dépassent le seuil AVS, ce qui explique cette augmentation.
- Frais de réception et délégations : le budget prévoyait un montant plus important.

1 – Ordre public

- Participation aux frais de tutelle et d'état civil d'une autre commune : plus bas que prévu en raison d'un solde 2020 positif.
- Dispositif sanitaire en cas d'évènement majeur : montant de Fr. 100.00 en provision car nous n'avons pas reçu la facture.
- Participation aux frais de fonctionnement de l'ORCOC : montant inscrit en provision, en attente de recevoir la facture.

2 - Enseignement formation

Les résultats correspondent au budget, très légèrement au-dessus.

3 - Culture et loisirs :

- Participation aux dépenses du conservatoire : ce compte n'a enregistré aucune écriture en 2021, alors que des charges pour un montant total de Fr. 1'000.00 avaient été budgétisées.
- Entretien de la chapelle mortuaire : montant de Fr. 80.00 provisionné en attendant de recevoir la facture.

4 – Santé

Ce chapitre est composé de charges liées n'apporte aucun commentaire particulier.

5 - Affaires sociales

- Subventions des crèches et des garderies d'enfants : dépenses de Fr. 3'690.75 alors que le budget prévoyait uniquement la part au définit de la crèche d'un montant de Fr. 152.40. Cette différence importante s'explique par le fait que deux enfants sont placés en crèche, ce dont nous n'avons pas connaissance au moment d'établir le budget.
- Séniors + : un montant de Fr. 1'000.00 était inscrit au budget pour la mise en vigueur du concept Sénior +. Pour le moment, seul un montant de Fr. 240.00 a été dépensé.

6 - Transports et communications

- Déblaiement, sablage et protection hivernale : augmentation de Fr. 1'531.30 par rapport au budget. Le canton nous facture un montant important pour le déneigement des ouvrages édilitaires et de la présélection sur la route cantonale.
- Participation aux dépenses cantonales relatives au trafic régional : moins élevée que prévue.

7 - Protection et aménagement de l'environnement

- Approvisionnement en eau – vente d'eau: des demandes d'acomptes ont été envoyées. Il peut donc y avoir des écarts.
- Entretien et rénovation des installations : un montant de Fr. 1'730.00 avait été budgétisé afin d'équilibrer les comptes.
- Frais de ramassage et décharge : Fr. 4'225.85. Les frais de ramassage sont au augmentation et la taxe de base encaissée et en diminution. Les frais sont toutefois couverts à hauteur de 71%, le minimum devant être couvert étant fixé à 70%.
- Cimetière - Jetons et frais de la commission : il n'y a pas eu de séance en 2021.
- Cercle d'inhumation, frais de fonctionnement : Fr. 176.20 (facture 2020 reçue avec une année de retard)
- Aménagement du territoire - Jetons et frais de la commission : augmentation de Fr. 300.00 en raison de plusieurs séances organisées en lien avec le PAL.
- Permis de construire : charges de Fr. 140.00 pour le contrôle effectué par le spécialiste en protection incendie et Alphonse Kilchoer
- Procédure d'approbation du PAL : Fr. 169.55 pour les frais d'insertion dans la feuille officielle

- Conférence régionale s/infrastruct. régionales + développ. régional : Fr. 1'460.80. Ce montant concerne la participation communale à la CRID ainsi que les séances et ateliers concernant les plans directeurs cantonal et régional. Il ne pouvait pas être budgétisé.

8 - Economie

Ce chapitre est à Fr. 0.00. Il n'y a plus de contrôle phytosanitaire.

9 – Finances et impôts

- Remboursements d'impôts : Fr. 4'472.55. Il s'agit de l'argent que la commune doit aux débiteurs, suite à des décomptes finaux et des rectificatifs d'impôts d'années antérieures.
- Impôts sur le revenu : Fr. 253'922.90. Dans ce total, Fr. 73'000 concernent des corrections d'années antérieures.
- Impôts sur les prestations en capital : nous avons facturé au total Fr. 4'679.10, alors que nous avons prévu Fr. 0.00 au budget.
- Péréquations : nous sommes bénéficiaires. Les montants correspondent exactement au budget.
- Amortissements supplémentaires : Fr. 22'442.15. Il s'agit des investissements qui ont été amortis.

Les résultats obtenus sont les suivants :

Total des charges : Fr. 308'654.42

Total des produits : Fr. 381'298.90

Bénéfice : Fr. 72'644.48

Le Syndic ouvre la discussion concernant les comptes de fonctionnement.

M. Pascal Droux demande quelle est la surface que le canton déneige sur la route cantonale et facture à la commune. Il trouve le prix très élevé et s'interroge si le canton ne ferait pas du bénéfice.

M. Dominique Gendre ne sait pas dire combien de m2 sont déneigés, mais cette information figure sur la facture. Le canton facture un montant unitaire au m2.

M. Dominique Gendre précise qu'il déneige lui-même l'arrêt de bus mais que les communes n'ont pas la permission de déneiger les présélections sur la route cantonale.

3.2 Comptes des investissements

- Logiciel informatique administration : Fr. 500.00. Le programme d'Ofisa Bdi Light pour la gestion du contrôle des habitants était moins onéreux que prévu.
- Aménagement de routes et de trottoirs : Fr. 0.00. Un montant de Fr. 1'500.00 était budgétisé pour la réfection du talus bordant la route communale et les chemins agricoles.

- Ouvrages de génie civil - Eclairage public - feux clignotants : Fr. 17'714.80
- Révision du PAL : Fr. 4'227.35. Le montant est moins élevé que prévu.

Total des investissements : Fr. 22'442.15

Le Syndic ouvre une nouvelle fois la discussion concernant les comptes d'investissement. La parole n'est pas demandée.

Bilan :

Total des actifs : Fr. 578'542.21

Total des passifs : Fr. 18'109.80

Fortune nette : Fr 560'432.41

Récapitulatif :

Fortune nette au 31 décembre 2021 : **Fr 560'432.41**

Mouvement des capitaux :

Au 1^{er} janvier 2021 : Fr. 389'943.06

Au 31 décembre 2021 : Fr. 408'269.62

Pertes sur débiteurs :

La provision pour pertes sur débiteurs se monte au 31.12.2021 à Fr. 56'689.80.

La parole n'étant pas demandée, Luc Déglise passe la parole à Benjamin Gaillard pour la lecture du rapport de la commission financière.

3.3 Rapports de la commission financière et de l'organe de révision

M. Benjamin Gaillard donne lecture des rapports de la commission financière ainsi que de l'organe de révision.

La commission financière a examiné l'état des comptes et les comparatifs au budget de cet exercice.

Elle remercie le responsable des finances ainsi que Mme Stéphanie Oberson, boursière, pour son travail précis et soigné.

Aussi, la commission financière invite l'Assemblée à accepter les comptes 2021 tels qu'ils lui ont été présentés.

Le Syndic remercie la commission financière pour son rapport et son travail.

3.4 Approbation des comptes de fonctionnement et des investissements

La parole n'étant pas demandée, le Syndic passe au vote.

A la question « Que toutes celles et ceux qui acceptent les comptes de fonctionnement et d'investissements 2021 ainsi que le bilan s'expriment par main levée ».

OUI : 12
NON : 0
ABSTENTION : 0

Les comptes 2021 de fonctionnement et d'investissement, ainsi que le bilan tels que présentés sont approuvés à l'unanimité par l'Assemblée.

Le Conseil communal adresse un remerciement tout particulier à la caissière, Mme Stéphanie Oberson pour tout son travail. La fiduciaire lui transmet également ses félicitations.

4. Divers

Abri de bus / cheminement piétonnier jusqu'à l'arrêt de bus

A la demande de l'Assemblée communale, le Conseil communal soumet les questions suivantes au vote :

A la question « Que toutes celles et ceux qui sont favorables à la poursuite de l'étude d'un abri de bus, avec un projet financier complet, s'expriment par main levée ».

OUI : 0
NON : 12
ABSTENTION : 0

A la question « Que toutes celles et ceux qui sont pour l'abandon de l'étude relative à la construction d'un abri de bus s'expriment par main levée ».

OUI : 10
NON : 0
ABSTENTION : 2

A la question « Que toutes celles et ceux qui sont pour l'étude d'un chemin piétonnier jusqu'à l'arrêt de bus, en utilisant au maximum le domaine public cantonal, s'expriment par main levée ».

OUI : 12
NON : 0
ABSTENTION : 0

Aussi, l'Assemblée communale avalise l'abandon du projet de construction d'un abri de bus en faveur de l'étude d'un chemin piétonnier jusqu'à l'arrêt de bus.

Le Conseil communal en prend acte et s'engage à réaliser cette étude d'ici la prochaine assemblée communale.

M. Luc Déglise demande si quelqu'un souhaite prendre la parole à propos d'un autre sujet pour la suite des divers.

Mme Florence Hayoz demande si nous avons des nouvelles concernant la rénovation du bâtiment de la déchetterie.

M. Dominique Gendre répond que nous avons reçu l'offre signée. Il a eu un contact avec l'entreprise Kolly, qui lui a indiqué qu'il ne sera pas possible de réaliser le travail durant les 3 prochaines semaines, étant surchargée de mandats.

M. Pascal Droux demande si ce sera fait cette année encore.

M. Dominique Gendre répond par l'affirmative. C'est le souhait du Conseil communal qui va insister pour que ce soit fait cette année.

La parole n'étant plus demandée, M. Luc Déglise, Syndic, peut clore cette assemblée communale à 21h15 tout en remerciant tous les participants.

Il leur souhaite, au nom du Conseil communal, d'ores et déjà un bel été.

Les personnes présentes sont invitées avec plaisir à partager une agape dînatoire afin de marquer la fin de la période de restrictions liées au COVID.

La secrétaire :

Le Syndic :